

ID: 040-214002966-20220906-DEC582022-AL

Attribution marché de maîtrise d'acquisition de véhicules utilitaires pour les besoins des services techniques

Le Maire de la Commune de SEIGNOSSE, Pierre PECASTAINGS,

VU la délibération du Conseil Municipal n°24-2022 du Conseil municipal du 7 mars 2022, transmise par voie dématérialisée à la Préfecture de Mont de Marsan 9 mars 2022, donnant délégation à M. le Maire, durant la durée de son mandat, et le chargeant, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Locales, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants pour les marchés de travaux, fournitures et services passés selon la procédure adaptée définie à l'articleL2123-1 du code de la commande publique et lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU le code de la commande publique entrée en vigueur depuis le 1 avril 2019 ;

Considérant la consultation en procédure adaptée en application des dispositions du nouveau code de la commande publique lancée pour l'acquisition de véhicules utilitaires avec reprise de modèles équivalents ;

Considérant que les 3 véhicules à reprendre sont les suivants :

- Pour le LOT 1 : RENAULT KANGOO 224 666KM immatriculée 9718 RL 40 mise en circulation 11/07/2006 valeur nette comptable à 0€;
- Pour le LOT 2 : Camion MASTER 217 285 km immatriculée AB 761 RD mise en circulation 30/06/2009 valeur nette comptable à 4 200€;
- Pour le LOT 3: camion plateau Benne NISSAN atleon 147 532km immatriculée 5749 RY 40 mise en circulation 27/08/2008 – valeur nette comptable à 0€;

Considérant que ledit marché a été publié sur le profil d'acheteur de la commune « landespublic.org » et au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics en date du 2 août 2022 pour une remise des plis le 30 août 2022;

Considérant que le marché est alloti en 3 lots et que plusieurs entreprises ont répondu ;

Vu le rapport d'analyse établi par le maitre d'œuvre ;

DECIDE:

- De retenir pour chaque lot les offres économiquement les plus avantageuse des entreprises suivantes :
 - LOT 1 fourgonnette: BASKOTO pour un montant de 23 145.66€ TTC et 800 € de reprise soit un total de 22 345.66 € TTC
 - LOT 2 camion fourgon: DIESEL VI pour un montant de 37 560 € TTC et 4 440 € de reprise soit un total de **33 120 € TTC**
 - LOT 3 camion plateau benne : DIESEL VI pour un montant de 43 080 €TTC et une reprise de 7 800 € soit un total de **35 280 € TTC.**
- De signer les actes d'engagement et toutes les pièces relatives à la bonne exécution desdits marchés.
- De préciser que lesdits véhicules cédés portant respectivement les numéros d'inventaire:
 - Renault kangoo n°394 (809 logiciel commune)
 - Renault master n° 1292
 - Nissan atléon n°494 (n° 887 logiciel commune)

feront l'objet d'une sortie de l'actif et des écritures de cession correspondantes;

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Dax à Mme le Trésorier de Soustons, Receveur de la Commune.

> Fait à Seignosse, le 06 septembre 2022 Le Maire, M. Pierre PECASTAINGS

Le Maire

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cette Décision qui sera affichée ce jour au siège de la Collectivité;
- informe que la présente Décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.